

Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Délégation Cantal

Thématiques principalement traitées:  Nature et Santé  Alimentation et Agriculture  Santé-Environnement

L'IREPS délégation Cantal est une association de promotion et d'éducation pour la santé.

Objectifs et missions principales de la structure :

- Contribuer à améliorer la santé des populations en agissant sur les différents déterminants de santé ;
- Réduire les inégalités sociales de santé, en portant une attention particulière aux populations les plus vulnérables.

Services et ressources : Documentation et outils pédagogiques - Formations - Conseils méthodologiques - Ressources en ligne - Interventions.

Description de vos missions en ESE


En binôme avec le CPIE Haute-Auvergne :

- Impulser une dynamique territoriale en ESE ;
- Accompagner les professionnels, élus, bénévoles à la mise en oeuvre d'actions ESE ;
- Informer, former, sensibiliser les acteurs du territoire ;
- Faire réseau en ESE.

Informations sur la structure


Sigle: PSARA 15

Type de structure:

Association du domaine de la promotion de la santé 

Principaux domaines d'activité

- Information, communication, sensibilisation
- Education, animation, médiation
- Conseils, expertise
- Ingénierie de projet

 Mise à jour de cette page :
18/02/2025

Personne contact
Tristan
LARDET
Chargé de projets
[09 85 04 23 55](tel:0985042355)

Adresse et contact

Adresse
Promotion Santé ARA
Délégation Cantal
61 bis avenue de la République
15000 Aurillac
France

Site web
<https://www.promotion-sante-ara.org>
Email
contact15@promotion-sante-ara.org
Téléphone
[09 85 04 23 55](tel:0985042355)

 [Consulter la carte](#)

- Animation de réseau, dialogue territorial
- Formation
- Offre documentaire

Publics/participants

- Professionnels
- Élus

Publics - précisions:

Tous les professionnels et bénévoles souhaitant intervenir auprès de ses publics sur des questions de santé-environnement.

Territoire d'intervention

- Départements

Territoire d'intervention (détails):

Cantal (15)